



jeudi, 19. Janvier 2017

SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie.....	2
<i>Algérie : Bilan de l'Année 2016</i>	<i>2</i>
<i>Interview du Président Bouteflika au groupe britannique oxford business group.....</i>	<i>3</i>
<i>Ressources en eau : Six nouveaux barrages en 2017</i>	<i>4</i>
<i>Un nouveau cahier des charges pour la Pharmacie centrale.....</i>	<i>5</i>
<i>Métro et tramway : Des taux de fréquentation encourageants en 2016</i>	<i>6</i>
<i>Bientôt une banque au service de la PME.....</i>	<i>7</i>
<i>Céréales: la facture d'importation de l'OAIC en baisse de plus de 26% en 2016</i>	<i>7</i>
<i>Ministère du commerce : Lancement de la nouvelle version du site web.....</i>	<i>8</i>
<i>L'ambassadeur d'Italie à Adrar</i>	<i>8</i>
Commerce	8
<i>En partenariat avec GSMA : Djezzy organise le 1^{er} Forum du paiement mobile en Algérie ...</i>	<i>8</i>
<i>Responsable de DyAlgérie : « L'avenir de l'hôtellerie est dans le e-commerce »</i>	<i>9</i>
<i>Prix alimentaires au détail : Hausse quasi-générale</i>	<i>10</i>
Transactions & Contrats	11
<i>BNA - métro d'Alger : Convention pour l'installation de terminaux de paiement</i>	<i>11</i>
Régions.....	11
<i>Livraison du projet du Tramway de Sidi Bel-Abbès en avril prochain</i>	<i>11</i>
<i>Deglet Nour de Tolga : La reine de tous les cultivars</i>	<i>12</i>



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية-الفرنسية

Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger

Accueil & Bureaux : Villa Malgaive

01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger

Tél: +213 (0) 23 507 019

Fax: +213 (0) 23 507 032

cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR

WWW.CCIAF.ORG

Algérie : Bilan de l'Année 2016

Source : Oxford Business Group

Si les hydrocarbures constituent depuis longtemps la clé de voûte de l'économie algérienne, le ralentissement des exportations et de la production dû au vieillissement des champs pétroliers et à un contexte de prix bas du pétrole, a entraîné en 2016 une intensification des initiatives de diversification de l'économie du pays ainsi que l'adoption de mesures destinées à améliorer le climat des affaires.

Le pétrole et le gaz ayant représenté 47% des recettes de l'Etat en 2016, le budget de cette année prévoit une baisse des dépenses publiques de 9%, une hausse des recettes fiscales de 4% et une réduction des subventions. Ces changements pourraient toutefois mettre du temps à porter leurs fruits et, selon les prévisions du FMI, le déficit budgétaire se creuserait d'un point de pourcentage en 2016, atteignant 15,6%, avant de remonter à 12,2% l'année suivante.

Le déficit courant, qui s'est accru d'environ 12% et s'élevait à 16,2% du PIB en 2015, a également eu des répercussions sur la stratégie adoptée par le gouvernement en 2016, celui-ci ayant instauré des politiques destinées à limiter les importations onéreuses et à encourager les exportations de marchandises à forte valeur ajoutée afin de réduire le déficit. Des mesures qui devraient contribuer, selon le FMI, à une légère baisse du déficit, qui s'établirait à 15,1% en 2016.

Diversification économique

En juillet, le gouvernement a annoncé un nouveau modèle de croissance économique dont les différentes phases d'exécution s'étaleront sur les quatre prochaines années et dont l'objectif est de générer des recettes fiscales supplémentaires grâce à davantage d'investissements dans les secteurs à forte valeur ajoutée, tels que le secteur agro-industriel, les énergies renouvelables, les services ainsi que l'économie numérique et l'économie de la connaissance.

La nouvelle stratégie s'appuie sur le plan quinquennal 2015-2019 actuellement en vigueur qui vise également à intensifier la production nationale et à réduire la dépendance de l'économie algérienne aux hydrocarbures.

Parmi les secteurs qui présentent un fort potentiel et pourraient jouer un rôle moteur dans le développement de l'économie hors hydrocarbures, on peut citer le secteur automobile. Mi 2016, les autorités algériennes ont entamé des négociations avec le constructeur automobile Peugeot au sujet de la construction d'une usine de production. En outre, Volkswagen et le groupe algérien SOVAC ont signé un accord portant sur la création d'une usine d'assemblage de véhicules à Relizane. Cette dernière, qui nécessitera un investissement de quelque 170 millions d'euros, devrait démarrer la production mi 2017.

Doper les activités commerciales

Selon le FMI dans ses consultations de 2016 au titre de l'Article IV, « l'ampleur de la bureaucratie et la lourdeur des procédures administratives » continuent de nuire à l'environnement commercial algérien.

Pour tenter de remédier à ces problèmes et appuyer les efforts de diversification de l'économie, les autorités

ont modifié mi-juillet le code de l'investissement. La nouvelle loi simplifie les démarches administratives pour les investisseurs, réduisant ainsi le poids de la bureaucratie sur les projets.

Une réglementation selon laquelle la majorité du capital des sociétés étrangères basées en Algérie doit être détenue par la partie algérienne – connue sous le nom de règle 51-49% - a été extraite du code de l'investissement et est désormais inscrite dans la loi des finances. Cette dernière fixe le budget et est modifiée tous les ans, ce qui a conduit certains observateurs à interpréter ce nouvel emplacement comme étant annonciateur d'un possible assouplissement de la règle qui autoriserait une participation majoritaire des compagnies étrangères, en particulier dans les secteurs non-stratégiques.

En octobre, la Banque Mondiale a classé l'Algérie à la 156ème place sur 190 pays dans son rapport « Doing Business 2017 », soit une amélioration de sept places par rapport au classement de l'an dernier. Le rapport explique ce meilleur score de l'Algérie par la réduction du capital minimal exigé pour le lancement d'une entreprise, le raccourcissement des délais nécessaires à l'obtention d'un permis de construire, davantage de transparence dans les tarifs de l'électricité ainsi qu'une réduction de la taxe sur l'activité professionnelle.

Renforcer les PME

Les autorités algériennes se tournent vers les petites et moyennes entreprises (PME) afin de contribuer à doper l'économie, avec l'adoption d'une série de réformes législatives encourageant la croissance des PME. Au mois de décembre, le parlement a adopté une loi élargissant la définition des PME – qui, selon des chiffres publiés par le gouvernement, constituent près de 95%

des entreprises algériennes - afin de permettre à un plus grand nombre d'entre elles de bénéficier des mesures d'aide existantes.

Dans le cadre de la nouvelle loi, la limite du chiffre d'affaires annuel a été portée à 4 milliards de dinars (34,5 millions d'euros) contre 2 milliards de dinars (17,2 millions d'euros) auparavant, et celle du bilan annuel a également été augmentée, passant de 500 millions de dinars (4,3 millions d'euros) à 1 milliard de dinars (8,6 millions d'euros).

La loi algérienne sur les PME fait suite à d'autres initiatives destinées à améliorer les perspectives des PME algériennes. Le projet de Loi de Finances 2016, adopté en novembre 2015, comporte des mesures fiscales incitatives pour les PME créées en 2016 et accorde des exonérations fiscales pour une période allant jusqu'à cinq ans aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel brut ne dépasse pas 600 000 dinars (5168 euros), ainsi qu'aux chômeurs titulaires d'un diplôme universitaire exerçant des activités non-commerciales et qui ne dépassent pas les 300 000 dinars (2586 euros) de chiffre d'affaires annuel.

Perspectives d'avenir

En octobre dernier, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi de finances 2017 qui présente une réduction des dépenses publiques de l'ordre de 14% et vise à ramener le déficit budgétaire à 8% du PIB. Les autorités comptent également augmenter la TVA de deux points en 2017, espérant ainsi entraîner une hausse des recettes de 14,4%.

Ces coupes budgétaires devraient permettre un ralentissement de l'accumulation de la dette ; L'Algérie s'attèle toutefois à trouver de nouveaux moyens de

financer ses dettes, un phénomène relativement récent pour le pays, par exemple par le biais du lancement d'un emprunt national en avril 2016. En novembre, le Ministre des Finances Hadj Baba Ammi a déclaré dans la presse locale que les souscriptions avaient atteint 568 milliards de dinars (4,9 milliards d'euros).

Farid Bourenani, expert financier et conseiller privé, s'attend également à un retour de l'Etat sur les marchés internationaux de la dette, observant cependant que son absence ces dernières années ferait grimper le coût d'emprunt. « L'Algérie aurait dû continuer à emprunter de petits montants au cours des dernières années afin de maintenir sa note souveraine et ses benchmarks, car sans ces derniers, lever des fonds sur les marchés internationaux se révélera plus coûteux, » a-t-il déclaré à OBG.

Outre son activité sur les marchés financiers, le pays a également fait appel à des bailleurs de fonds extérieurs pour la première fois depuis des années, recevant un prêt de 900 millions d'euros de la Banque Africaine de Développement en novembre 2016. Ce prêt d'appui budgétaire, le premier que l'Algérie reçoit de la part de l'institution, devrait servir à compenser en partie la chute des prix du pétrole et contribuer au développement des secteurs industriel et énergétique du pays.

[Interview du Président Bouteflika au groupe britannique oxford business group](#)

Source : El Moudjahid

Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a affirmé que les mesures économiques prises par l'Algérie au cours des dernières années ont placé le pays dans une position «sûre» en dépit de la baisse des prix

du pétrole. «Les mesures que nous avons prises au cours des dernières années nous ont placés dans une position sûre, en dépit de la faiblesse du prix du pétrole qui persiste depuis la mi-2014», a souligné le Chef de l'État dans une interview accordée au groupe britannique d'expertise économique, Oxford Business Group, publiée dans son dernier rapport sur l'Algérie.

Le Président Bouteflika a relevé que l'Algérie figurait parmi les rares pays producteurs d'hydrocarbures qui continuent de créer de l'emploi, relevant que la croissance économique avait atteint 3,9% en 2015, le nombre d'investissements enregistrés au cours des trois dernières années représentait 70% du total des investissements depuis 2002, et quelque 24.386 projets avaient été lancés entre 2013 et 2016. Il a néanmoins noté que les matières premières ne pouvaient plus être la base du développement socio-économique de l'Algérie, et que même si les prix du pétrole augmentaient à l'avenir, ils «ne couvriront pas tous les besoins économiques du pays», d'où l'importance de «réagir et utiliser les stratégies nécessaires pour assurer un avenir meilleur».

Pour faire face à cette éventualité, l'Algérie a adopté des stratégies budgétaires pour sa croissance économique à court et à moyen termes, visant à développer une économie de marché émergente, qui tienne compte de l'environnement économique actuel, mais continue d'offrir un soutien social aux personnes défavorisées, a relevé le Président Bouteflika.

Il a également souligné que d'autres mesures seront prises pour favoriser le développement socio-économique, accélérer la diversification de l'économie et renforcer les programmes sociaux «sans coûts économiques supplémentaires».

«Les réformes fiscales et budgétaires favoriseront la croissance et le développement humain durable», a-t-il dit, estimant que l'industrie, l'agriculture, l'énergie et la pétrochimie, le tourisme et l'économie du savoir peuvent être les moteurs de la croissance. Les partenariats et les investissements dans ces domaines seront «encouragés et appuyés par divers incitatifs financiers et fiscaux», a ajouté le Chef de l'État. Pour réussir le développement socio-économique, il s'est également dit «confiant» de pouvoir compter sur l'«atout le plus important» de l'Algérie, qui est «la confiance et le soutien des citoyens, conscients des défis actuels et favorables à une approche unie des dépenses responsables». «Cette unité soutient la durabilité de notre modèle social et garantira le succès économique», a affirmé le Chef de l'État.

Favoriser les affaires pour assurer la croissance

La stratégie de l'Algérie pour assurer sa croissance économique a été aussi de favoriser le monde des affaires, a souligné, en outre, le Chef de l'État, qui a affirmé que tout a été fait pour encourager l'investissement et améliorer l'environnement des affaires. Parmi les mesures prises dans ce sens, il a cité la signature par le gouvernement, les syndicats et le patronat d'un pacte économique et social national pour la croissance qui «place l'entreprise algérienne au cœur du processus de relance et fournit toutes les conditions nécessaires au succès et au développement». D'autres décisions ont été prises pour le même objectif, dont la simplification de la législation relative à l'investissement et à l'achat de terrains, et l'assouplissement des procédures économiques et commerciales.

Les marchés publics et le financement de projets font désormais l'objet de règles transparentes pour les entreprises publiques et privées, a-t-il dit.

Interrogé sur la coopération économique internationale, le Président de la République a affirmé que l'Algérie «croit aux vertus du pragmatisme et du bon sens et que son économie et ses lois garantissent les conditions d'un climat d'affaires gagnant-gagnant». Il a néanmoins jugé «important» de «corriger» l'image de l'Algérie à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne la manière dont le pays est perçu par la communauté internationale des entreprises et des investissements. «Démontrer les succès passés est la meilleure façon de souligner notre potentiel. Si nous visons à diversifier notre économie, il est logique d'élargir également notre gamme de partenaires. L'Algérie est un pays ouvert à tous, et nous comptons sur le sens des affaires des entrepreneurs économiques du monde entier pour saisir les nombreuses opportunités que nous offrons», a relevé le Président de la République.

Il a conclu que l'Algérie «représente une nation de stabilité et de sécurité et peut servir de plaque tournante du commerce en Méditerranée, en Afrique et au Moyen-Orient».

[Ressources en eau : Six nouveaux barrages en 2017](#)

Source : El Moudjahid

Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a annoncé, hier, que 6 nouveaux barrages entrèrent en service en 2017, dont le barrage de Mellègue dans la wilaya de Tébessa que la réception est prévue dans les jours à venir. Ces infrastructures viennent ainsi s'ajouter au parc national des barrages qui compte actuellement 75 barrages contre 31 en 1999, a indiqué M. Ouali devant les

membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale qui débattaient du projet de loi sur le règlement budgétaire de 2014. Il a précisé à ce propos, que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, présidera l'inauguration du barrage Mellègue qui entre dans le cadre du lancement du complexe industriel de phosphate de la région, soulignant que 5 autres barrages seront opérationnels lors du deuxième semestre 2017 outre la réalisation de cinq autres d'ici à 2019, sans pour autant, définir les régions qui en bénéficieront. Il a rappelé également que ses services ont recensé 80 sites pour la réalisation de nouveaux barrages dont 30 ayant d'ores et déjà, fait l'objet d'études de faisabilité. Annuellement, le pays bénéficie de 12 milliards de m³ d'eau de précipitations soit, un remplissage de près de 9 milliards de m³ par an grâce à ces infrastructures qui permettent aussi de fournir 3,5 milliards de m³ d'eau potable contre 1,2 milliard de m³ en 1999. 6,4 milliards de m³ d'eau de précipitations et de puits sont destinés à l'irrigation de 1,2 millions d'hectares de terres agricoles contre 390 000 hectares en 1999. Les précipitations enregistrées ces derniers jours ont permis la collecte de 180 millions de m³ d'eau douce renouvelable (pluie et neige) ce qui a donné lieu à une augmentation du niveau des 5 barrages à niveau «faible» comme ceux de Zerdaza dans la wilaya de Skikda et Beni Hendel à Tlemcen. Par ailleurs, le secteur avait entamé la mise en exécution d'un plan alternatif (Plan B) pour le remplissage des barrages dont le niveau est resté faible et ce, à partir des barrages et stations de dessalement proches, a encore dit le ministre des Ressources en eau. Toujours selon M. Ouali, il a été convenu l'arrêt de l'alimentation en eau de la wilaya d'Oran à partir du barrage de Beni Hendel (Tlemcen) dès lors que celle-ci avait bénéficié de projets de stations de dessalement. D'autre part, le système des grands transferts a contribué à la concrétisation de 4.000 km de transfert à travers 21 systèmes de transfert

pour acheminer l'eau d'une région à une autre dans le cadre de ce qu'il a appelé «système de solidarité entre régions».

Le dit système a permis un transfert des eaux des régions d'Iraguene (Jijel) et Eghil Emda (Bejaia) vers la wilaya de Sétif et d'In Salah vers Tamanrasset. Le ministère envisage de concrétiser une nouvelle stratégie en matière de transfert des eaux du Sud vers le Nord comme l'alimentation des régions sud des wilayas de Tlemcen et de Sidi Bellabes à partir de la wilaya de Naama via les régions d'El Aaricha, Sebdu, Sidi Djillali et Bouini outre le transfert des eaux de la wilaya de Mostaganem vers Oran via Arzew. Pour ce qui est de la zone industrielle de Sidi Khettab (wilaya de Relizane), M. Ouali a souligné que le projet de transfert des eaux de la station (Mostaghanem- Arzew-Oran) était en cours d'examen.

Traitement radical des fuites d'eau

Concernant l'amélioration de la qualité de l'eau potable au profit des populations du Sud, les laboratoires du secteur ont réussi, en coordination avec le laboratoire central de la Sûreté nationale, à en extraire les minéraux dans la wilaya d'Illizi sans recourir aux produits chimiques. Une opération d'assainissement des eaux souterraines dans la wilaya de Tindouf a été lancée depuis une semaine et sera étendue à In Salah avant la fin de l'année. Pour les fuites d'eau, le ministre des Ressources en eau a indiqué qu'au cours du deuxième semestre de l'année 2016, 350 000 cas de fuite ont été recensés, dont 90% traités contre 45.000 cas de vol enregistrés, dont 90% ont été réglés dans le cadre légal. Le traitement des fuites d'eau a permis de récupérer près d'un million de m3 par jour, selon le ministre. Evoquant la situation financière des entreprises du secteur, M. Ouali a indiqué que l'Algérienne des eaux et

l'Office national d'assainissement souffrent d'un déficit de 36 milliards de dinars.

Ce déficit est dû à un déséquilibre entre le prix de production et la facturation. Enfin, le nombre d'emplois au sein du secteur est passé de 11.463 postes en 2014, à 13.329 actuellement alors que les postes vacants sont au nombre de 1.280 postes. S'agissant du secteur de l'Environnement, le ministre a appelé à intensifier les campagnes de sensibilisation, ajoutant qu'il était temps de revenir à l'investissement dans le secteur de l'Environnement et d'appliquer la loi dans ce domaine en application des engagements nationaux et internationaux. Répondant à la question d'un membre de la commission spécialisée sur la disponibilité du secteur pour assurer les ressources hydriques nécessaires à l'exploitation du gaz de schiste, M. Ouali a précisé qu'il existe une commission ministérielle spécialisée chargée d'étudier cette question.

[Un nouveau cahier des charges pour la Pharmacie centrale](#)

Source : El Moudjahid

« La pharmacie centrale des hôpitaux est tenue désormais d'acquérir des médicaments fabriqués localement. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour obliger le principal pourvoyeur des hôpitaux en médicaments à s'approvisionner des médicaments fabriqués en Algérie », tels sont les propos tenus par le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière.

M. Abdelmalek Boudiaf, qui s'est exprimé récemment, a expliqué cette nouvelle mesure met en avant la volonté de l'Etat d'intervenir directement pour soutenir les fabricants locaux de médicaments. «

D'importants efforts sont consentis par le gouvernement algérien en vue de soutenir, accompagner et encourager la production nationale », a-t-il souligné

Le ministre a précisé par la même occasion que le fait d'amener les laboratoires internationaux à investir en Algérie et produire les médicaments localement n'est pas une mince affaire. « Le marché algérien est prometteur, l'Algérie étant parmi les pays qui offrent le plus de garanties aux producteurs au niveau mondial, néanmoins, la concurrence est grande dans ce domaine et chaque pays espère attirer ce genre d'investissements chez lui », a-t-il dit, tout en mettant en exergue les efforts consentis par son département ministériel, notamment dans la mise en place des cadres juridiques, des mécanismes et du climat favorable à la réalisation des objectifs tracés.

Pour se faire, le responsable a expliqué que « la pharmacie centrale devra procéder à l'avenir au lancement d'un appel d'offres national pour l'acquisition de médicaments produits localement avant de recourir à l'importation ».

Dans ce contexte, le premier responsable du secteur de la santé a indiqué qu'il avait plaidé en faveur de cette orientation avec les responsables de pays étrangers, le marché des médicaments en Algérie étant prometteur et ouvre de larges perspectives d'exportation vers l'Afrique. « La révision de la liste des médicaments autorisés à l'importation figure parmi les mesures incitant l'importateur à investir localement », a indiqué M. Boudiaf.

D'ailleurs, le ministre a révélé qu'un second cahier des charges obligera les laboratoires internationaux activant en Algérie à se lancer dans la production locale

au bout de deux années d'exercice. « Cette opération, s'inscrit dans le cadre des objectifs tracés par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière pour l'année 2017, notamment assurer la disponibilité et la production des médicaments », a-t-il ajouté.

« Grâce à l'édification d'une industrie nationale du médicament, en partenariat avec des laboratoires étrangers, l'Algérie arrivera, d'ici cinq années, à couvrir près des 100% de ses besoins en médicaments », a-t-il dit. Cet objectif tracé renseigne à quel point l'industrie des médicaments occupe une place importante dans l'actuelle politique gouvernementale.

Atteindre un taux de 70% de production au premier trimestre de 2017

Dans le même ordre d'idées, M. Boudiaf, a indiqué que le taux satisfaisant de couverture des besoins nationaux en produits pharmaceutiques rend « inéluctable » le recours à l'exportation dans le cadre du nouveau modèle économique préconisé par les hauts responsables du pays.

« L'exportation du médicament permet au pays d'assurer une entrée en devises fortes, j'invite les responsables des unités pharmaceutiques privées à ne pas focaliser leur intérêt sur l'approvisionnement du marché national, mais penser à conquérir des marchés d'Afrique et des pays arabes, voire même d'Europe », a dit le ministre.

Estimant qu'il est absolument nécessaire pour celui qui désire se lancer dans l'exportation du médicament d'être « offensif et changer sa manière de penser », le ministre a tout de même fait état de l'existence de compétences avérées prêtes à relever ce défi.

Toujours selon Abdelmalek Boudiaf, l'Algérie doit, au regard des potentialités dont elle dispose, occuper la première place en Afrique et dans le monde arabe dans le domaine de la production pharmaceutique.

Partant de là, il assurera que l'Etat ne ménagera aucun effort pour venir en aide à ceux désirant se lancer dans l'exportation du médicament.

Il y a lieu de dire que la production pharmaceutique locale a enregistré de grandes avancées. Le taux de production locale des produits pharmaceutiques a dépassé les 58% de la valeur du marché du médicament en 2016 et compte atteindre les 70% dans le premier trimestre de cette année.

Métro et tramway : Des taux de fréquentation encourageants en 2016

Source : Le Soir d'Algérie

Les taux de fréquentation en 2016 du métro et du tramway sont encourageants, a indiqué hier au Soir d'Algérie, A. Leulmi, directeur de l'exploitation Métro et tramway à l'Entreprise du métro d'Alger (EMA). Le taux de fréquentation du métro a été bouclé à 29 millions de voyageurs en 2016, tandis qu'un taux de fréquentation de 15,5 millions de voyageurs est enregistré pour le tramway.

«Le bilan de fréquentation du métro en 2016, nous l'avons bouclé à 29 millions de voyageurs. Pour le tramway à fin 2016, nous avons enregistré un taux de fréquentation de 15,5 millions de voyageurs. Et si on rassemble nos trois tramways (Alger, Constantine, Oran) qui sont en activité, en sus du métro, nous avons réalisé depuis la mise en service de ces systèmes en 2011, un taux de fréquentation de près de 190 millions

de voyageurs transportés à travers le métro et les tramways», nous a affirmé M. Leulmi en marge d'une cérémonie de signature d'une convention entre l'EMA et la Banque nationale d'Algérie (BNA).

En termes de recettes, l'EMA a enregistré un taux de couverture de 55% (métro) et 35% pour le tramway. La rentabilité de ces moyens de transport reste néanmoins à confirmer en raison du fait que le transport urbain est subventionné. «Il faut savoir que les transports urbains sont subventionnés par l'Etat, en aucun cas on ne trouvera un transport urbain qui soit avec une rentabilité financière et économique avérée», estime notre interlocuteur qui affirme toutefois qu'il est «hors de question», voire inimaginable» de vendre un ticket à 200 DA pour le métro à titre d'exemple (prix actuel pratiqué est de 50 DA, Ndlr) en vue d'arriver à un équilibre financier.

Aussi, les abonnements mis en place par l'EMA enregistrent également un engouement appréciable, estime d'autre part M. Leulmi. Ainsi, depuis la mise en service du Métro d'Alger, le nombre d'abonnements s'élève à environ 40 000 abonnés toutes catégories confondues et autant pour ce qui est du tramway.

L'entreprise a mis en place des abonnements spécifiques au bénéfice de plusieurs catégories, en tenant en compte la baisse de leur pouvoir d'achat. Ainsi, l'EMA a lancé au profit des étudiants, des abonnements à des tarifs attractifs, et qui connaissent, de l'avis de ce responsable, un engouement important. «Il y a des étudiants qui ont abandonné les autres moyens de transport pour le métro et le tramway», se félicite M. Leulmi qui souligne que ces abonnements sont de deux sortes : un abonnement monomodal (destiné aux usagers intéressés seulement par le métro ou seulement le tramway) et l'abonnement de type

intermodal qui englobe l'ensemble des moyens de transports urbains.

A noter aussi que l'EMA a mis à profit des personnes à besoins spécifiques des abonnements spécifiques grâce à une convention signée avec le ministère de la Solidarité nationale.

A la faveur de cette convention passée, ces personnes peuvent voyager pratiquement gratuitement à travers le métro, tramway ou téléphérique. Les personnes âgées ne sont pas en reste.

Une convention a été également conclue en faveur des fonctionnaires des administrations publiques et qui peuvent bénéficier de réductions jusqu'à 30%, a indiqué M. Leulmi.

Bientôt une banque au service de la PME

Source : L'Econews

Le nombre d'entreprises recensées à fin 2015 a dépassé les 953 000 entre Petites et moyennes entreprises (PME) dont 90% sont de très petites entreprises (TPE) a indiqué aujourd'hui, Abdelghani Mebarek, directeur général des PME au ministère de l'Industrie.

Selon ce responsable, ce chiffre représente une moyenne de 23 PME pour 1000 habitants contre une moyenne de 7 PME sur 1000 habitants il y'a de cela 5 ans. Dans le même contexte, M. Mebarek a noté que le taux de mortalité des entreprises a atteint les 15 et même 18% en 2015. Nous signalons, par ailleurs, qu'en 2015, le secteur a vu la création de 15 475 PME contre 17 334 l'année d'avant soit, une baisse de 3,8%, tandis que le taux de mortalité des sociétés a augmenté de plus de 8%.

Intervenant ce matin dans une conférence de presse organisée au forum El Moudjahid, au sujet de la nouvelle loi d'orientation sur le développement de la PME, M. Mebarek a présenté les principaux axes liés au renforcement de la nouvelle loi. Il a expliqué que le contenu de ce nouveau texte de loi consiste particulièrement en l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises sur le terrain. Parmi les nouvelles mesures que contient la nouvelle loi, il est question de mise en place par les pouvoirs publics d'un centre de contrôle de la qualité des produits importés de l'étranger afin d'éviter l'étouffement de l'activité nationale. Il en est aussi, de la réorganisation du Conseil de concertation. «Nous allons faire en sorte de réorganiser le centre de manière à ce que toutes les institutions membres du Conseil s'organisent uniquement au service des PME ». D'ailleurs, le conférencier a annoncé l'installation prochaine de 6 nouvelles commissions dédiées à ce service, 18 représentants du secteur publics sont mobilisés pour la surveillance en plus de la mobilisation des experts du secteur pour « le suivi et l'orientation des membres », a-t-il détaillée.

Dans le texte portant nouvelle loi d'orientation des PME, les entreprises vont être accompagnées financièrement grâce au Fonds d'amorçage doté de 1 milliard de dinars. Ce dernier, indique M. Mebarek « est ouvert au secteur public ainsi qu'au secteur privé ». Pour permettre aux opérateurs d'en bénéficier il sera ouvert, dans toutes les wilayas du pays une structure de proximité. Enfin, pour soutenir les startups, il sera créé un département de l'innovation au sein de l'ANDPME.

En signe de gage de bonne volonté des pouvoirs publics, le conférencier a tenu à rassurer en annonçant que le ministère de l'Industrie et des Mines a décidé avec le ministère des Finances de procéder à la spécialisation

d'une des banques algériennes pour qu'elle vienne soutenir les PME. Elle fonctionnera de manière étroite avec toutes les institutions en relation avec les PME».

Céréales: la facture d'importation de l'OAIC en baisse de plus de 26% en 2016

Source : APS

La facture d'importations de céréales par l'Office algérien interprofessionnel de céréales (OAIC) a baissé de plus de 26% en 2016 par rapport à l'année précédente, a indiqué mercredi à l'APS le directeur général de cet opérateur public, Mohammed Belabdi.

Principal importateur de céréales en Algérie, notamment de blés et d'orge, l'OAIC, a importé pour 1,704 milliard de dollars en 2016 contre 2,310 milliards de dollars en 2015, soit une baisse de 26,23%, a détaillé M. Belabdi.

La facture de blé dur s'est établie à 443 millions de dollars en 2016, contre 662 millions usd un an avant.

Les achats de blé tendre sont, quant à eux, passés à 1,123 milliard de dollars en 2016 contre 1,49 milliard usd en 2015, alors que la facture de l'orge s'est établie à 138 millions de dollars contre 149 millions usd en 2015.

M. Belabdi explique cette baisse par le fait que l'office est arrivé à constituer un stock stratégique important qui lui a permis d'opérer des achats sur le marché international uniquement lorsque les cours sont avantageux comme ce fut le cas en été dernier.

Cette baisse est due aussi aux investissements engagés par l'OAIC dans les moyens de transport et de logistique, lui permettant ainsi de maîtriser la rade des navires et,

par ricochet, de profiter des opportunités qu'offre le marché extérieur en terme de cours.

"L'office a investi dans le renforcement de son matériel roulant à travers l'acquisition des camions fabriqués par l'usine Mercedes de Tiaret en vue d'accélérer l'opération de débarquement et de transport des céréales, ce qui s'est traduit par une réduction de 70% du temps d'attente des navires", a révélé M. Belabdi.

Au niveau des ports, l'OAIC a également dégagé une enveloppe d'un milliard de dinars pour l'installation de pompes à grains et des portiques afin d'améliorer l'opération de débarquement des navires céréaliers.

En outre, la réalisation, en cours, du programme de 39 silos métalliques et en béton devrait aider l'office à augmenter graduellement ses capacités de stockage et à réduire davantage sa facture d'importation, a souligné le même responsable.

[Ministère du commerce : Lancement de la nouvelle version du site web](#)

Source : El Watan

Le ministère du Commerce a lancé la nouvelle version de son site web (www.commerce.gov.dz), qui reste accessible sous le nom de l'ancien domaine, www.mincommerce.gov.dz. Elle devrait permettre au ministère du Commerce de mieux faire connaître ses missions et ses activités.

«Le ministère du Commerce ouvre, par le biais de ce site web, un espace de communication destiné à la communauté des hommes d'affaires, des opérateurs économiques, des investisseurs, des consommateurs, des universitaires, des chercheurs et de tous les

utilisateurs d'informations à caractère commercial», a souligné Bakhti Belaïb, ministre du secteur.

Une rubrique est réservée aux consommateurs pour les informer de leurs droits. Des modèles de lettre-type leurs sont proposés pour les orienter sur les points importants à prendre en compte dans leurs écrits en cas de réclamation ou de litige. Quant aux opérateurs économiques, des espaces personnalisés, en rapport avec leur profil leur sont réservés. Ces espaces leur permettront de trouver des informations utiles en fonction des activités qu'ils exercent.

La nouvelle version va relayer les communiqués et actualités du ministre, ainsi que ceux de ses services extérieurs et établissements sous tutelle. Le site comporte un volet service en ligne «pour vous aider dans vos échanges avec le ministère, trouver le bon interlocuteur et saisir les services du ministère par voie électronique». Un espace réseaux sociaux, Facebook, Tweeter, Youtube reprend les événements et les actualités et faits jugés saillants.

Ce réseau permettra aux services du ministère d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens, investisseurs et opérateurs économiques. Ces dernières années, les ministères ont fait un effort dans l'amélioration de l'ergonomie et du contenu des sites web, même s'il existe encore une marge de progression importante. C'étaient juste des sites alibis ou de simples pages d'accueil. Le contenu le plus mis à jour était celui des CV de ministres et les compte-rendus de leurs visites dans les wilayas.

Toutes les autres informations, pourtant les plus utiles aux citoyens et au développement du pays, passaient à la trappe. L'objectif prioritaire de l'administration, continuellement réaffirmé, est d'offrir, d'une part, un

meilleur service à l'utilisateur, et, d'autre part, une meilleure information au citoyen. Ce discours de modernisation a caractérisé la montée en puissance des discours légitimant l'e-administration en Algérie. Internet n'est plus une affaire d'infrastructures, de déploiement de nouveaux réseaux ou de «tuyaux». Il faut favoriser les échanges en développant une interactivité nouvelle.

[L'ambassadeur d'Italie à Adrar](#)

Source : El Moudjahid

L'ambassadeur d'Italie, M. Pasquale Ferrara, effectuera demain une visite au centre de réception des demandes de visa pour l'Italie géré par la société TLS Contact. Trois autres centres pour la réception des demandes de visa pour l'Italie sont déjà opérationnels (Alger, Oran, Annaba), et l'ouverture d'un cinquième centre est prévue prochainement à Constantine.

COMMERCE

[En partenariat avec GSMA : Djezzy organise le 1^{er} Forum du paiement mobile en Algérie](#)

Source : Le Soir d'Algérie

Djezzy accueille, le 24 janvier, à El-Aurassi, le premier Forum du paiement mobile en Algérie. La rencontre, organisée autour de plusieurs workshops et conférences, traitera du «rôle de l'argent mobile dans le développement économique», mais aussi de la réglementation, de la sécurité et de la protection des consommateurs.

En partenariat avec l'Association des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA), Djezzy organise, le 24 janvier prochain à Alger, le premier Forum du paiement mobile en Algérie. «L'objectif de cette rencontre est de

contribuer au développement d'une économie alternative et d'aider à mieux comprendre le système du paiement mobile «Mobile Money», son cadre réglementaire, les rôles des différents acteurs et les études de cas d'économies similaires, en mettant particulièrement l'accent sur les modèles opérationnels de ce moyen de paiement moderne», indique une source auprès de Djazzy. Cette rencontre est une «opportunité pour les différents acteurs du secteur de la téléphonie mobile et des finances» pour «débatte de la mise en œuvre du paiement mobile en Algérie dans le cadre de l'engagement du gouvernement de mettre en place une économie digitale dans le pays», affirme encore la même source. Le forum intervient après le plaidoyer de la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC), Mme Imane Houda Feraoun, en faveur d'un passage direct vers le service du m-paiement. La ministre avait, rappelons-le, évoqué, lors d'une émission de radio, la nécessité aussi de mettre en place les outils pour protéger les données personnelles des consommateurs et une loi sur le e-commerce pour permettre aux citoyens de profiter pleinement et en toute sécurité des technologies modernes de transactions. De son côté, le ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Mouatassim Boudiaf, avait annoncé, en décembre dernier, que le paiement mobile sera lancé à partir de 2018, faisant état également de l'installation d'un groupe de travail consacré à cette question.

50% de la population algérienne non bancarisée

Lancé en octobre dernier, le paiement électronique pour les grands facturiers (eau, électricité-gaz), téléphonie mobile et fixe, assurances, transport aérien ainsi que certaines administrations (Impôts, Trésor et douanes), ne concerne que les détenteurs de cartes

interbancaires (CIB) et de cartes CCP. Avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile (2G et 3G) de l'ordre de 100% (plus de 43 millions d'abonnés à fin 2015), le m-paiement constitue une excellente «opportunité pour la population non-bancarisée», mais aussi un avantage certain pour la «traçabilité des transactions financières hors établissements bancaires», estime-t-on chez Djazzy. Les travaux du forum permettront d'explorer tous les aspects du paiement mobile et de partager les expériences dans le domaine des pays comme la Jordanie et l'Égypte. Plusieurs conférences sont au programme. Le directeur des politiques et du plaidoyer (GSMA), Nathan Naidoo, évoquera «les modèles d'affaires de l'argent mobile, la protection du consommateur», ainsi que le volet «réglementation, protection des consommateurs, sécurité». Ahmed Faragallah, responsable du département des systèmes de paiement à la Banque centrale en Égypte, parlera des «régulations du paiement mobile en 2016». L'expérience jordanienne «Jomopay» sera présentée par Maha Bahou, directeur exécutif des systèmes de paiement à la Banque centrale de Jordanie. «Le rôle de l'argent mobile dans le développement économique, les tendances dans l'argent mobile, création et régulation» sera discuté lors de l'intervention de Francesc Prior Sanz, expert international en services financiers mobiles. Gerard Burion, responsable des services financiers mobiles Oberthur Technologies MOBITO, présentera le «service d'argent mobile universel dans la République tchèque» et «comment les banques et les opérateurs se sont réunis pour offrir des paiements mobiles à tous les utilisateurs mobiles dans le pays».

L'apport de VimpelCom pour Djazzy

Depuis l'avènement de la 3G et la 4G, «le paiement mobile constitue un enjeu de taille pour les opérateurs

télécoms, les établissements financiers ainsi que l'ensemble des organismes versés dans l'industrie des services», explique un cadre de Djazzy qui rappelle qu'il existe dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) plusieurs expériences de services de paiement mobile. Selon lui, à fin 2014, «les 15 services de paiement mobile en œuvre dans la région MENA totalisaient déjà 38 millions de comptes d'argent mobile enregistrés, dont 8,5 millions étaient actifs». Pour Djazzy, l'expérience du groupe VimpelCom, «qui compte 30 millions d'utilisateurs du Mobile Financial Service avec 40 millions de transactions mensuelles», sera déterminante. «Ce qui est d'autant plus important est que VimpelCom fournit une couverture financière sur des marchés où les niveaux de population non bancarisée sont très élevés. A titre d'exemple, il y a 465 millions de personnes non bancarisées dans les pays où opère VimpelCom», explique-t-on. Les services financiers mobiles fournis par VimpelCom dans ces pays sont «le transfert d'argent, les paiements et les assurances». «Il participe grâce à ses services à l'émancipation des femmes vu que 40% de ses activités sont dirigées par la gent féminine», ajoute la même source. Le premier Forum du paiement mobile en Algérie inaugurera donc un débat aussi nécessaire qu'utile pour l'ensemble des acteurs pour «réduire les barrières d'accès à la bancarisation, accroître la transparence, minimiser les coûts de transfert et éliminer la fraude et la corruption», ajoute-t-on.

[Responsable de DyAlgérie : « L'avenir de l'hôtellerie est dans le e-commerce »](#)

Source : Algérie Eco

« L'avenir de l'hôtellerie est dans le e-commerce, et les intervenants dans ce créneau commencent à en admettre l'utilité ».C'est en ces termes que Mr

Mohammed Bounab, responsable de la Sarl DyAlgérie, spécialisée dans les Systèmes de gestion et logiciels pour hôtels et restaurants, a résumé les motivations qui l'ont poussé à opter pour cette activité.

« Car, tient-il à ajouter, le principal souci de l'hôtelier est de vendre son produit. Pour cela, il doit être réactif, doté d'une vision plus large qui ne se limite pas uniquement à son territoire national, et de fidéliser de sa clientèle de façon plus efficace ».

« D'où l'utilité, explique-t-il, du lancement de notre logiciel Hope (qui veut dire espoir), qui a pour fonctionnalité, une gestion intégrée de l'hôtel (restaurant, la salle de conférences, la salle des fêtes, la Spa ou la station thermale), à laquelle, évolution technologique oblige, on a rajouté un complément qui prend en charge la vente sur le Net, notamment, des données sur le site de l'hôtel et la réservation ».

« Il faut aussi savoir, poursuit-il, que ce logiciel est connecté avec tous les moteurs de réservation (XPédia, Amadeus...), ce qui permet à l'hôtel d'être reconnu et identifié à l'échelle internationale. Le Groupe Eden, qui compte parmi nos clients, en a eu une agréable surprise, suite la visite entre autre des Iraniens qui ont été informés par ce canal ».

Mr Bounab a, enfin, souligné que « tout dernièrement, on a apporté un plus : une application de réservation sur Smartphone, qui aura davantage à épargner aux clients le déplacement et même l'utilisation de son micro-ordinateur ».

A souligner que la sarl DyAlgérie est le représentant officiel de la firme française Dylog. « DyAlgérie est active depuis une douzaine d'années et nous comptons une quarantaine d'hôtels en Algérie et 3875 établissements

à travers le monde. », a également précisé Mohammed Bounab.

Prix alimentaires au détail : Hausse quasi-générale

Source : El Moudjahid

Les prix au détail de la majorité des produits alimentaires ont connu une hausse sensible en décembre dernier par rapport au même mois de 2015, tandis que des différences de prix demeurent significatives entre les régions du pays, a appris l'APS auprès du ministère du Commerce. Pour les produits d'épicerie, les prix moyens à consommateurs se sont envolés, entre les deux périodes de comparaison, pour le lait en poudre infantile (+9,8%), la levure sèche (+8,9%), les pâtes alimentaires (+8%), le concentré de tomate (+6,7 %), le café (+6,7%), la farine conditionnée (+6,3%), le thé (+6,1%), le riz (+5,7%), le sucre blanc (+3,5%), les huiles alimentaires (+1%) et la semoule ordinaire (+0,3%). Par contre, le lait en poudre adultes a enregistré une légère baisse de 0,3%. Concernant les légumes secs, une flambée a caractérisé le prix des pois chiches (+63%), alors que celui des haricots secs a grimpé de 6,6% et des lentilles de 5,3%. Pour les légumes frais, à l'exception du prix de l'oignon sec qui a fortement baissé (-37%), ceux des autres produits ont augmenté tels l'ail importé (+30,2%), la tomate fraîche (+18,5%), la pomme de terre (+2%) et l'ail local sec (+1,2%). S'agissant des viandes, les prix moyens à la consommation ont baissé à l'exception de celui de la viande bovine congelée qui a enregistré une hausse de 2,8%. Pour les viandes locales, les prix moyens ont diminué pour la viande ovine (-1,5%) et le poulet éviscéré (-4,2%). Quant aux œufs, leur prix moyen a nettement augmenté avec une hausse de 36,4% en décembre 2016 par rapport au même mois 2015.

Des différences de prix notables entre les régions du pays

Par ailleurs, il est toujours constaté des disparités de prix substantielles entre les régions du pays pour des produits alimentaires, qui s'expliquent essentiellement par les habitudes alimentaires d'une région pour certaines denrées, les frais de transport pour les wilayas éloignées et la spécialité agricole d'une région pour ce qui concerne les légumes et fruits ainsi que les viandes. Ainsi, le prix moyen de la pomme de terre était, en décembre 2016, de 44 DA/kg dans la région de Blida contre 57 DA à Ouargla et à Bechar (différence de l'ordre de 13 DA), alors que l'ail local coûtait 459 DA/kg sur les étals de Bechar contre 634 DA à Alger (différence de 175 DA). Idem pour les haricots verts qui valaient 126 DA/kg dans la région de Blida contre 190 DA à Oran (différence de 64 DA), tandis que la carotte se vendait à 54 DA à Sétif et à Saïda contre 78 DA à Ouargla (différence de plus de 20 DA), l'oignon était cédé à 40 DA/kg à Saïda contre 54 DA à Ouargla (différence de 14 DA). Le kilogramme de pommes locales était cédé à 156 DA à Blida contre 290 DA à Oran (différence de plus de 130 DA). Les dattes ont été cédées à 331 DA/Kg à Ouargla contre 544 DA à Sétif (une différence de 213 DA). Concernant les produits d'épicerie, le prix moyen du lait en poudre infantile était à 407 DA à Oran et à 490 DA à Sétif (différence de plus de 80 DA). Même tendance pour le prix de la farine conditionnée qui est moins chère à Oran avec 42 DA/kg contre 59 DA à Annaba (différence de 17 DA). Le riz est cédé à 87 DA à Alger contre 101 DA à Annaba (une différence de 14 DA). Le concentré de tomate se vendait à 160 DA à Oran contre 216 DA à Ouargla (une différence de 56 DA). Très prisé dans le sud du pays, le thé était vendu durant le mois de décembre dernier à 414 DA/kg à Oran contre 901 DA à Ouargla (une différence de près de 490 DA).

S'agissant des viandes, il est observé qu'elles sont moins chères dans la région de Batna : le kilogramme de viande ovine locale s'y vendait à 1.236 DA/kg contre 1.443 DA à Alger (différence de 207 DA), alors que la viande bovine locale y était cédée à 874 DA/kg à Batna contre 1.238 DA à Oran (différence de 364 DA), le poulet éviscéré s'y vendait à 301 DA contre 385 DA à Bechar (une différence de 84 DA).

TRANSACTIONS & CONTRATS

BNA - métro d'Alger : Convention pour l'installation de terminaux de paiement

Source : El Moudjahid

La Banque nationale d'Algérie, et l'entreprise Métro d'Alger ont signé hier une convention pour l'installation de terminaux de paiement électronique permettant aux usagers du métro, tramway et téléphérique de payer leurs tickets avec des cartes interbancaires. Cette convention a été paraphée par le PDG de la BNA, Achour Abboud, et son homologue de l'EMA, Aomar Hadbi. Ces TPE seront implantés au niveau de tous les points de vente et agences du métro, tramway et téléphérique implantés à travers l'ensemble du territoire national, offrant la possibilité aux usagers de ces modes de transport de payer leurs cartes d'abonnement ou leurs tickets en utilisant leurs CIB, a-t-on expliqué, lors de la cérémonie de signature. Ce nouveau dispositif concernera, dans une première phase, la wilaya d'Alger, avant d'être élargi à Constantine, Ouargla, Oran, Sidi Bel-Abbès et Sétif. Les installations de ces appareils sont actuellement en cours au niveau des stations du tramway d'Alger, alors que celles prévues pour le métro seront lancées au cours de la semaine prochaine. Par ailleurs, les deux parties entendent élargir prochainement ce partenariat au paiement électronique par internet. Intervenant lors de cette

cérémonie, le PDG de la BNA a mis en exergue l'engagement de cette banque publique, à travers cette convention, à contribuer dans la résolution du problème du manque de liquidités, ajoutant que l'augmentation progressive des porteurs de CIB facilitera, par ricochet, l'achat des titres de voyage par les usagers de ces moyens de transport urbain. M. Abboud a souligné la détermination de la BNA à contribuer activement au développement du paiement électronique conformément aux orientations des pouvoirs publics, précisant que le nombre des TPE de la BNA avait atteint plus de 2.000 au niveau du territoire national. De son côté, M. Hadbi a indiqué que cette convention intervenait dans le cadre de la politique de numérisation des services de paiement des transports. À ce propos, il a avancé qu'une campagne d'information serait lancée pour expliquer aux usagers l'importance et les méthodes d'utilisation des CIB au niveau des stations de métro et tramway. Par ailleurs, interrogé par la presse sur les moyens mis en place pour faire face aux aléas des intempéries provoquant fréquemment l'arrêt de fonctionnement du tramway, M. Hadbi a considéré que cela relevait de la responsabilité des autorités locales auxquelles échoit la mission d'entretenir les routes et les réseaux d'assainissement. Pour ce qui concerne les téléphériques, le même responsable a expliqué que les décisions d'arrêt répondaient aux normes de sécurité en cas de vents violents et de fortes pluies.

REGIONS

Livraison du projet du Tramway de Sidi Bel-Abbès en avril prochain

Source : Maghreb Emergent

La livraison du projet du tramway de Sidi Bel-Abbès interviendra en avril prochain suite aux essais effectifs

réalisés mercredi sur l'ensemble de la ligne, a-t-on appris du directeur du projet.

"La livraison du projet interviendra dans les brefs délais, soit en avril prochain", a assuré Laid Ziane à l'APS, signalant que les essais lancés mercredi sur une distance de 7 kms après succèdent aux essais préliminaires effectués, fin 2016, sur deux tracés de 3,5 km chacun. M.Ziane a expliqué que les essais effectifs permettent de passer à une autre étape portant sur différents systèmes de la ligne du tramway en utilisant deux wagons aller et retour à partir du tracé du carrefour jouxtant la gare routière de transport de voyageurs "Ghanemi", pour aboutir à la station de maintenance au nord en passant par le rond-point de l'entrée de la cité "frères Adnane", hai Benhamouda, cité AADL et la gare de transport de voyageurs "Sogral".

L'objectif de ces essais, effectués avec succès, est de corriger certaines erreurs techniques et d'éviter tout problème en phase d'entrée en service de ce projet, a-t-on indiqué.

Au sujet de la réception du tramway de Sidi Bel-Abbès, M. Ziane a signalé que les travaux sont en cours et que la société chargée de la réalisation est à pied d'œuvre pour sa livraison dans "les brefs délais, soit en avril prochain".

Il a annoncé que les futurs conducteurs du tramway entameront, à partir du 22 janvier en cours, une formation jusqu'au 23 mars prochain, pour être prêts une fois le projet entré en service.

A propos de l'indemnisation des commerçants dont les magasins se trouvaient sur le tracé du tramway, le même responsable a indiqué que la réception des

dossiers se poursuit en collaboration avec la direction des domaines.

Les travaux de réalisation du tramway de Sidi Bel-Abbès, s'étendant sur une distance de 14,5 km, ont débuté en août 2013. Doté une enveloppe financière de 32,3 milliards DA, ce projet a généré 2.700 emplois.

Deglet Nour de Tolga : La reine de tous les cultivars

Source : El Watan

Deglet Nour de Tolga, est un délice naturel dont les caractéristiques dépassent les simples vertus d'une datte aussi succulente soit-elle. Comme tout produit de terroir, il renvoie en fait à toute la richesse de la région. Des caractéristiques typiques du sol, du climat en passant par le savoir-faire des agriculteurs et leurs art de l'irrigation, cette Deglet Nour de la région de Tolga mérite à elle seule un label qui tarde de voir le jour.

Le 4 novembre dernier, l'Algérie a lancé officiellement le label «Origine Algérie garantie», le but étant de faire bénéficier les produits nationaux d'une meilleure visibilité sur les marchés internationaux, ainsi que leur protection. L'un des produits phares de l'agriculture algérienne, la Deglet Nour de Tolga, est un produit du terroir qui attend toujours une valorisation à la hauteur de sa réputation. Dans l'étude intitulée «Les produits du terroir en Algérie : état des lieux, enjeux et efficacité des stratégies de développement (cas des dattes deglet Nour de Tolga)», Mlle Abdelaoui Imane, étudiante à l'université de Biskra, a déterminé les composants essentiels du terroir de Tolga (Biskra) et vérifié leur impact sur la spécificité de la Deglet Nour.

«Les produits du terroir résultent d'un ensemble d'interactions entre les communautés humaines et l'espace géographique», précise-t-elle au début de son travail. «La Deglet Nour est un véritable produit de terroir qui ne peut être reproduit ailleurs. Les conditions climatiques assez particulières et le savoir-faire développé patiemment depuis des siècles font de la Deglet Nour, notamment celle de la région de Tolga, un produit de qualité par excellence. Face à ce constat et à la forte concurrence qu'exercent des pays comme la Tunisie, l'Irak et l'Iran, une nouvelles stratégie de développement s'impose», explique Mlle Abdelaoui.

En termes de spécificités, cette datte de Tolga naît dans un sol typique caractérisé par une faible salinité et la présence d'une croûte gypseuse. L'eau d'irrigation étant alcaline avec des valeurs de conductivité électriques variant entre 2. 3 et 7 ds/ m. S'agissant du climat, la région de Tolga se distingue par un climat à température moyenne plus élevée en été et de faibles précipitations irrégulières. Le taux d'humidité étant faible, avec un indice thermique idéal pour la production qualitative et quantitative de Deglet Nour.

Suivant une technique empirique, en effectuant un sondage auprès des agriculteurs de la région, l'étude révèle les pratiques culturelles locales pour un meilleur rendement du produit. Ainsi, pour répondre à la spécificité du sol, il est recommandé de le «défoncer» avant toute plantation pour que le système racinaire puisse se développer dans les meilleures conditions, le printemps et l'automne étant les meilleurs périodes de plantation. Pour ce qui est de la densité de plantation, les agriculteurs opèrent un écartement entre deux palmiers variant de 7 à 10 mètres selon la taille de l'exploitation.

«La distance entre les palmiers est la cause principale de la forte densité de plantations constatée dans certaines palmeraies dans la daïra de Tolga. La distance considérée raisonnable est de 9 mètres sur 9 mètres. Dans notre région d'étude et après l'enquête réalisée, la densité de plantation est comprise entre 100 et 180 pieds/hectare en moyenne», note l'étude qui précise que, selon les agriculteurs, la densité des plantations a un effet sur la qualité des dattes. Cette densité permet «le passage des rayons de soleil et garde une certaine humidité entre les palmiers. Elle favorise un microclimat. En revanche, le grand espacement provoque le dessèchement des fruits», développe Mlle Abdelaoui.

Labellisation

En ce qui concerne l'irrigation, l'utilisation de la submersion est préférable, révèle l'enquête. La fréquence des irrigations varie en fonction des périodes : une fois par quinzaine pour les périodes sèches et une fois par mois pour les périodes humides. «Les agriculteurs enquêtés dans la région de Tolga arrêtent l'irrigation deux fois : la première fois au stade loulou (28 mai- début juin) et la deuxième fois 2 mois avant la récolte (août). Cette pratique a pour but d'éviter la chute du fruit et d'améliorer la qualité de la datte», instruit-elle.

Grâce à aux savoir-faire culturels des agriculteurs de la région et à la spécificité géographique de la région, la Deglet Nour de Tolga sort du lot. Elle est non seulement le meilleur produit phoenicicole du pays, mais sa notoriété a traversé les frontières. Par son poids, sa longueur, son caractère charnu et sa teneur en sucre qui sont les caractéristiques spécifiques pour les dattes, la Deglet Nour de Tolga, après analyse au niveau des laboratoires, présente une qualité supérieure, y compris

par rapport aux autres Deglet Nour, en l'occurrence celles de Oued Righ et de Tunisie. Malgré cette aubaine, l'Algérie, qui consacre une superficie de culture phoenicicole de 160 000 ha répartie à travers 17 wilayas, n'exporte qu'entre 10 à 30 tonnes de dattes sur une production annuelle moyenne de 800 000 tonnes.

Cette défaillance dans la mise en avant et la valorisation de ce produit agricole n'a pas empêché le consommateur algérien de reconnaître la bonne qualité de la Deglet Nour. Dans une partie de l'étude consacrée au consommateur, Mlle Abdelaoui constate que «les consommateurs algériens s'intéressent beaucoup à l'origine de la datte Deglet Nour. Et bien que la labellisation reste un concept nouveau pour certains, ils sont conscients de son importance et sont prêts à payer le prix pour garantir la qualité».

La partie de l'étude dédiée à la consommation indique que 64% des sondés déclarent que la Deglet Nour de Tolga est leur datte préférée qu'ils qualifient comme «la reine de tous les cultivars». Selon l'échantillon pris par l'étude qui prend en considération la population locale en comparaison avec celle de la région d'Alger, 36% des sondés déclarent consommer moins de 5 kg de Deglet Nour par an et 31% en consomment entre 5 et 10 kg.

Ce sont les habitants de la région algéroise, soit 46% des sondés, qui mangent moins de 5 kg par an. A Tolga par contre (46% des questionnés issus de la région) disent en consommer plus de 20 kg. Cela étant dit et malgré cette ferveur des consommateurs qui sont prêt à payer plus pour un produit reconnu, la valorisation des produits du terroir (Datte DN de Tolga) nécessite un engagement intersectoriel à travers des projets de développement et de sensibilisation sur l'importance de la labellisation pour la protection de notre patrimoine.

Sur ce point, l'étude met en relief un projet de jumelage en collaboration avec l'Union européenne. «Ce projet en cours de réalisation et qui est dans une phase bien avancée aura sans doute des résultats fructueux qui se répercuteront positivement sur les performances techniques et économiques de la filière dattes dans cette région. Comme il permettra aussi de valoriser nos produits de terroir, au début pour la Deglet Nour de Tolga, la figue de Beni Maouche et l'olive de Sig, dans la perspective d'introduire dans le futur d'autres produits dans ces programmes», conclut Mlle Abdelaoui.